



Description de l'offre : Abonnement d'accès aux innovations logicielles

La présente Description de l'offre décrit les conditions des abonnements à l'accès aux innovations logicielles de Cisco. Lorsque vous achetez un abonnement Cisco Software Innovation Access pour les technologies Cisco applicables (« **abonnement SIA** »), vous obtenez une licence pour le lancement de fonctions (définies ici) de technologies Cisco accessibles pendant la durée d'utilisation de votre abonnement SIA (« **conditions d'abonnement SIA** »), tel que défini ci-dessous.

Toutes les technologies Cisco sont concédées sous licence en vertu du contrat de licence de l'utilisateur final de Cisco, disponible à l'adresse <https://www.cisco.com/c/en/us/about/legal/cloud-and-software/end-user-license-agreement.html> (« **CLUF** ») et toute condition spécifique au produit applicable. Tous les termes non définis dans ce document ont la signification qui leur est donnée dans le CLUF.

Un Abonnement SIA est limité à Votre Droit aux Technologies Cisco applicables. Toute Technologie Cisco couverte par un Abonnement SIA doit être assortie d'un contrat d'assistance et de maintenance logicielle Cisco pour la durée de l'Abonnement SIA, y compris tout renouvellement. Vos Abonnements SIA doivent couvrir Votre déploiement complet de la Technologie Cisco applicable.

1. Nouvelles versions

Cisco vous fournira un accès à des versions majeures et mineures de technologies Cisco applicables lorsqu'elles sont accessibles pendant la durée de l'abonnement SIA conformément aux documents applicables et aux conditions de produit spécifiques (« **Versions de fonction** »).

Vous ne pouvez pas télécharger ni activer une version de fonction après la date de fin de vente de la version ou la date de l'expiration ou de la résiliation de votre abonnement SIA.

2. Dans le cadre d'un Abonnement SIA, vous devez :

- Téléchargez et utilisez uniquement le nombre de copies de la technologie Cisco que vous êtes autorisé à utiliser en fonction de vos droits.
- Cesser d'utiliser la version précédente de la Technologie Cisco après Votre installation d'une Nouvelle version fournie dans le cadre d'un Abonnement SIA. Vous ne pouvez pas réutiliser ou transférer les versions précédentes.
- Enregistrer et signaler l'utilisation de la licence pour la Technologie Cisco au moyen de la licence Cisco Smart. Pour obtenir un aperçu détaillé de Cisco Smart Licensing, consultez la page [cisco.com/go/licensingguide](https://www.cisco.com/go/licensingguide).

3. Expiration et remise en vigueur

À l'expiration d'un Abonnement SIA, Vous pouvez continuer à utiliser la Version sous licence qui est exécutée sur le matériel applicable à compter de la date d'expiration de l'Abonnement SIA, conformément au CLUF et aux les Conditions liées au produit applicables.

Si Vous souhaitez rétablir un Abonnement SIA sur toute Technologie Cisco après l'expiration de cet Abonnement, Vous devrez payer : (i) le montant que Vous auriez payé pour l'Abonnement SIA pour la Technologie Cisco entre la date d'expiration et la date de rétablissement (les « **Frais pour la période après l'expiration** »); (ii) des frais de rétablissement s'élevant à vingt pour cent (20 %) des Frais pour la période après l'expiration si Vous rétablissez l'Abonnement plus de trente (30) jours après la date d'expiration; et (iii) les frais d'Abonnement SIA alors en vigueur pour la durée du nouvel Abonnement SIA.